



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- 1 Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5d)
- Partie visible sur un autre plan
- N Zone naturelle et forestière
- N_x Secteur destiné à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urba-services.fr

Commune de
MONTMACQ

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
21 JUIN 2013

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e